

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2022-0020**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur le changement de nom de EAU DE JAVEL CONCENTREE CB 36° - 9,6%, QUALIPRO en EAU DE JAVEL CONCENTRÉE 36° - 9.6% NEOS, le changement de nom de EXTRAIT DE JAVEL CB 13.5%, PROCIRON en EXTRAIT DE JAVEL 13.5% NEOS ; le changement de nom du fabricant et l'ajout de deux sites de fabrication de la substance active pour ce fabricant ; l'ajout de deux fabricants de la substance active et la modification des adresses des sites de fabrication du produit pour la famille de produits biocides **CHARBONNEAUX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY BASED ON SODIUM HYPOCHLORITE,***

*de la société* CHARBONNEAUX BRABANT

*enregistrée sous le numéro* BC-FJ080324-45

### Article 1<sup>er</sup>

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 9 mars 2032.

A Maisons-Alfort, le 21/10/2022

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits règlementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

### Partie I. - Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

<b>Nom commercial</b>	CHARBONNEAUX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY BASED ON SODIUM HYPOCHLORITE
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	-

##### 1.2. Type de famille de produits

<b>Types de produit</b>	TP2, 4
-------------------------	--------

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	CHARBONNEAUX BRABANT
	<b>Adresse</b>	52 RUE DE LA JUSTICE 51100 REIMS FRANCE
<b>Numéro de demande</b>	BC-FJ080324-45	
<b>Type de demande</b>	Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC)	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0020	
<b>Date d'autorisation</b>	22/04/2022	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	09/03/2032	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

<b>Nom du fabricant</b>	CHARBONNEAUX BRABANT
<b>Adresse du fabricant</b>	52 RUE DE LA JUSTICE 51100 REIMS FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	52 RUE DE LA JUSTICE 51100 REIMS FRANCE
	34 RUE EMILE DRUART ZI COLBERT 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES FRANCE

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Chlore active libéré par l'hypochlorite de sodium
<b>Nom du fabricant</b>	INOVYN BELGIUM SA (ACTING FOR INOVYN EUROPE LIMITED (UK))
<b>Adresse du fabricant</b>	RUE SOLVAY 39 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE BELGIQUE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	RUNCORN SITE HQ SOUTH PARADE PO BOX 9, CHESHIRE WA7 4JE, RUNCORN ROYAUME-UNI
	RUE SOLVAY 39 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE BELGIQUE
	AVENUE DE LA REPUBLIQUE 39500 TAVAUUX FRANCE

<b>Substance active</b>	Chlore active libéré par l'hypochlorite de sodium
<b>Nom du fabricant</b>	PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS SAS
<b>Adresse du fabricant</b>	RUE GEORGE CLEMENCEAU 59120 LOOS FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	RUE GEORGE CLEMENCEAU 59120 LOOS FRANCE

<b>Substance active</b>	Chlore active libéré par l'hypochlorite de sodium
<b>Nom du fabricant</b>	VYNOVA BELGIUM NV
<b>Adresse du fabricant</b>	H.HARTLAAN 21 3980 TESSENDERLO BELGIQUE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	H.HARTLAAN 21 3980 TESSENDERLO BELGIQUE

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de sodium pure (chlore actif libre)	Hypochlorite de sodium	Substance active	7681-52-9	231-668-3	10,08 (9,6)	15,225 (14,5)

## 2.2. Type de formulation

SL : concentré soluble

# Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

## 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

### 1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2

### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)

2, 4

## 2. Composition du Méta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de sodium pure (chlore actif libre)	Hypochlorite de sodium	Substance active	7681-52-9	231-668-3	10,08 (9,6)	15,225 (14,5)

### 2.2. Type de formulation

SL : concentré soluble

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux catégorie 1 Corrosif pour la peau catégorie 1 Lésions oculaires graves catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H314 : Provoque de graves brûlures de la peau H318 : Provoque des lésions oculaires graves H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P501 : Eliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.
Note	EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires EUH031 : Au contact d'un acide, libère un gaz toxique. EUH206 : Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des surfaces par pulvérisation

Type de produit	TP2, 4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces par pulvérisation: surface dure (ustensiles, équipement, mobilier) Sans action mécanique
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur

<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation sur des surfaces dures non poreuses avec nettoyage préalable.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 0.525% m/m chlore actif Temps de contact : - 15 minutes pour les bactéries et levures Température : 20°C
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteilles PEHD de 250mL, 1L et 2L Bidons en PEHD de 5L, 10L et 20L Pour professionnels uniquement : Cuves en PEHD de 1000L

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des surfaces par essuyage avec une serpillière / un chiffon**

<b>Type de produit</b>	TP2, 4
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Désinfection des surfaces (sols, ustensiles, équipements, meubles) par essuyage avec une serpillière/un chiffon et un seau. Sans action mécanique
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries Levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Essuyage
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 0,525% m/m chlore actif Temps de contact : - 15 minutes pour les bactéries et levures Température : 20°C

<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteilles PEHD de 250mL, 1L et 2L Bidons en PEHD de 5L, 10L et 20L Pour les professionnels uniquement : Cuves en PEHD de 1000L

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser un temps de contact de 15 minutes.
- Ne pas utiliser conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour les usages TP2, éviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- Pour les usages TP4, rincer les surfaces après traitement.
- Pour l'étape de mélange et chargement, l'utilisateur professionnel doit porter des gants, une protection corporelle et des lunettes chimiques.
- Ne pas toucher la surface avant qu'elle ne soit totalement sèche.
- Les enfants ne doivent pas être présents pendant la désinfection.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de la portée des enfants et animaux de compagnie.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de stockage : 3 mois.

### 6. Autre(s) information(s)

- Pour les usages en milieu industriel en TP4, le pétitionnaire doit informer les utilisateurs du produit de l'existence de LMR pour les chlorates. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dépassement de ces LMR lors de contrôles effectués sur des denrées ayant été en contact avec des surfaces traitées avec un produit de la famille CHARBONNEAUX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY BASED ON SODIUM HYPOCHLORITE.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>EAU DE JAVEL CONCENTRÉE 36° - 9.6% NEOS</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2022-0020-02-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Hypochlorite de sodium pure (chlore actif libre)	Hypochlorite de sodium	Substance active	7681-52-9	231-668-3	10,08 (9,6)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**anses**

<b>Nom commercial</b>	<b>EXTRAIT DE JAVEL 13.5% NEOS</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2022-0020-02-02</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Hypochlorite de sodium pure (chlore actif libre)	Hypochlorite de sodium	Substance active	7681-52-9	231-668-3	15,225 (14,5)